

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 14 JUIN 2018 • PARIS



# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA FRAUDE

QUELLE EFFICACITÉ DES PROGRAMMES  
DE CONFORMITÉ DEPUIS LA LOI SAPIN II ?

AVEC  
LA PRÉSENCE  
EXCEPTIONNELLE  
DE L'AFA,  
DU PNF ET DU  
MINISTÈRE DE  
LA JUSTICE



Johanne COUTIER  
 Directeur Adjoint  
 Département Droit des Affaires  
 Fiscalité - Banque - Assurance

**L**a loi Sapin 2 a bouleversé les réflexes des entreprises, car elle met à leur charge de véritables obligations en matière de conformité avec notamment la mise en œuvre effective de programmes anticorruption et de lutte contre la fraude.

Parallèlement à ces changements fondamentaux, cette réforme a créé la nouvelle Agence française anticorruption qui bénéficie de pouvoirs importants et d'un arsenal répressif renforcé. Enfin, il existe maintenant de nouvelles facultés de transaction auprès du parquet avec la convention judiciaire d'intérêt public.

Face à ce bouleversement qui requiert des entreprises une implication et une participation étroites et peut-être même la création de nouvelles fonctions au sein de leurs structures, EFE organise le 14 juin prochain, dans un grand hôtel du cœur de Paris, une conférence avec des avocats renommés, la présence du parquet national financier, de l'Agence française anticorruption et du ministère de la Justice. L'occasion de faire le point avec vous sur la mise en œuvre concrète de ces nouvelles obligations, l'intégration des risques qui y sont liés mais aussi sur la question des lanceurs d'alerte.

#### POUR QUI ?

- Directeurs compliance
- Directeurs du développement
- Directeurs systèmes d'information
- Directeurs juridiques et fiscaux, juristes
- Responsables du contrôle interne
- Responsables de l'audit
- Responsables cellules anti-fraude
- Responsables techniques
- Contrôleurs de gestion
- Risk Managers
- Directeurs des risques
- Avocats

#### POURQUOI ?

- Mettre en place un programme conformité efficace au sein de sa structure
- Bénéficier du point de vue de la nouvelle agence française anti-corruption (AFA), du parquet national financier et du ministère de la Justice notamment sur les programmes de conformité, le traitement des fraudes et la convention judiciaire d'intérêt public
- Identifier concrètement les mesures à mettre en œuvre au sein de votre structure
- Lanceurs d'alerte : identifiez le système de protection à mettre en place le plus efficace

#### COMMENT ?

- Des exposés d'actualité et des cas concrets présentés par des experts de la matière
- Des intervalles réservés aux questions des participants
- Un support écrit remis en début de formation aux participants

#### LES ACQUIS

- Mettre en place au sein de votre structure **des outils de transparence et de lutte contre la corruption**
- Intégrer **les nouveaux risques et les sanctions encourues**



## JEUDI 14 JUIN 2018

**8h45** Accueil des participants

**9h00**

### **Loi Sapin 2 : quels dispositifs de conformité mettre en œuvre pour encadrer les risques ?**

#### **Création de la « convention judiciaire d'intérêt public »**

- Quel nouveau type d'accord possible avec le parquet ?
- Quelles conditions réunir pour y avoir accès ?
- Quelle assiette du chiffre d'affaires considérer ?
- Quelle publicité de cette convention auprès des tiers ?
- Jusqu'où peut aller le montant de l'amende ?

#### **Faites le point sur les prérogatives de la nouvelle Agence française anticorruption, l'AFA**

##### **Poursuites et sanctions : à quoi vous attendre ?**

- Quelles sanctions possibles ?
- En cas de poursuites éventuelles, de quelle manière la nouvelle agence peut-elle prendre en compte l'existence d'un plan de détection au sein de l'entreprise ?
- Existe-t-il des diminutions de peine possibles ?
- Quels sont les pièges à éviter dans la mise en place d'un programme de conformité ?

#### **De quelle manière les nouvelles règles s'imbriquent-elles avec les systèmes UK et US ?**

**Philippe Bouchez El Ghozi**

Avocat Associé  
**PAUL HASTINGS**

**10h45** Café-Networking

**11h00**

#### **Quel est le point de vue de l'AFA sur les programmes de conformité à mettre en place au sein des entreprises ?**

- Quelles attentes de l'AFA vis-à-vis des entreprises ?
- Quels contrôles de la mise en place des programmes anti-corruption ?

**Salvator Erba**

Sous-directeur du contrôle  
**AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION**

**12h00**

#### **Quelle mise en œuvre de la loi Sapin 2 par les juridictions ?**

- Quelles interactions entre la loi Sapin 2 et les réglementations internationales en matière de lutte contre la fraude et la corruption ?
- Quelle mise en œuvre de la convention judiciaire d'intérêt public ?

- Fraude fiscale : quels sont les enjeux ?

**Eric Russo**

Premier vice-procureur financier  
**PARQUET NATIONAL FINANCIER**

**Noémie Davody**

Magistrat  
Direction des affaires criminelles et des grâces  
**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**13h00** Déjeuner

**14h30**

#### **Lutte contre la corruption et compliance : que devez-vous mettre en place au sein de votre structure ?**

- Comment assurer la qualité et l'effectivité du programme ?
  - Mesures de prévention et d'organisation : code de conduite, cartographie des risques de corruption, formation, fonction de compliance
  - Mesures de détection : dispositif d'alerte, gestion des tierces-parties, monitoring, contrôles comptables
  - Mesures de remédiation : investigations internes, sanctions, amélioration continue, coopération
- Comment les entreprises déploient-elles leurs programmes de conformité ?
  - Perception de l'état de préparation des entreprises
  - Principales difficultés dans la mise en œuvre de programmes effectifs
  - Perception des exigences de l'AFA suite aux premiers contrôles

**Antoinette Gutierrez-Crespin**

Associée  
**EY**

**Jean-Yves Trochon**

Senior Advisor, Business Integrity  
**EY**

**16h15** Café-Networking

**16h30**

#### **Lanceurs d'alerte : quel nouveau système de protection mettre en place ? Découvrez le nouvel outil proposé par la CNHJ**

- Quelles précautions prendre ?
- Comment encadrer les programmes des lanceurs d'alerte ? Quels risques pour les entreprises ?
- Nouvel outil de signalement au sein des entreprises développé par la CNHJ : de quelle manière fonctionne-t-il concrètement ?

**Cyril Murie**

Directeur de l'innovation et de la stratégie  
**CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE**

**17h30** Clôture de la conférence

